

Le quatrième âge est féminin

Les grand-mères consacrent presque 79 millions d'heures par an à la garde de jeunes enfants, soit quasi quatre cinquièmes du temps total de garde des petits-enfants. En termes de prestations rémunérées, cela équivaut à un montant annuel supérieur à 2 milliards de francs¹. Ces chiffres sont impressionnants. Pourtant, la garde de leurs petits-enfants n'est pas la seule activité à l'agenda des femmes âgées. Les actrices de la « Révolution des grand-mères » veulent être associées à la réflexion et coopérer, mettre leurs compétences et leurs expériences au service de la société.



Marie-Louise Barben
GrossmütterRevolution



Monika Stocker



Heidi Witzig

De la génération des grand-mères à la « Révolution des grand-mères »

Le Pour-cent culturel Migros est à l'origine de cette révolution: il y a quelques années, les collaborateurs de la branche Société du Pour-cent culturel Migros cherchaient des idées nouvelles pour des projets intergénérationnels. Ils ont constaté que les grand-mères représentaient un poten-

tiel encore sous-exploité. D'où le développement d'une collaboration avec des femmes de la génération des grand-mères. Ce sont elles, les pionnières, qui ont baptisé le projet « Révolution des grand-mères », non sans un brin d'humour. Car s'il est vrai que le Pour-cent culturel Migros est bien à l'origine du projet, il n'est cependant pas à l'origine de l'engagement (politique, féministe, sociétal) des femmes qui représentent aujourd'hui la « Ré-

volution des grand-mères ». Nombre d'entre elles, en effet, étaient impliquées, il y a trente ou quarante ans, dans la politique (notamment féministe) et elles le sont restées jusqu'à ce jour.

Le manifeste des grand-mères

La « Révolution des grand-mères » est une plateforme permettant aux femmes âgées de présenter leurs revendications. Le mouvement vise à modifier l'image que l'on se fait de la femme âgée, il se conçoit comme un « réservoir d'idées » pour les questions portant sur la vieillesse. Réseau de compétences, il vit des idées et des revendications émises par les femmes qui le constituent. Un groupe a rédigé il y a deux ans un manifeste. Celui-ci met en évidence tous les acquis des quarante dernières années que l'on doit à l'actuelle génération des grand-mères, il montre en quoi cette génération contribue à l'organisation de la société et qu'elle tient à défendre activement ses revendications dans la vie politique et sociale². Le groupe rédacteur du manifeste est en quelque sorte le bras armé de la « Révolution des grand-mères ».

La Suisse d'il y a 45 ans...

Lorsque les femmes de notre génération – nées entre 1935 et 1955 – étaient jeunes, il n'y avait encore ni droit de vote des femmes, ni foyers pour femmes victimes de violence, et le droit matrimonial exigeait l'accord du mari lorsqu'une épouse voulait

1 Perrig-Chiello, Pasqualina et François Höpflinger, Christian Suter, *Génération – structures et relations, Rapport « Génération en Suisse »*, Zurich 2009.

2 www.grossmuettermannifest.ch.

exercer une activité lucrative. Il fallait, en cas de divorce, élucider la question de la faute, il n'y avait pas d'assurance-maternité, et l'interruption de grossesse était punissable. C'est nous et les générations suivantes de femmes – politiciennes, scientifiques et femmes en général – qui, à la suite de Mai 68, avons mené le combat pour obtenir nos droits et faire reconnaître notre rôle dans la société et nos choix de vie : ce parcours fut jalonné de provocations et de manifs joyeuses, mais il est surtout marqué par beaucoup de travail et de persévérance. Toutes ces femmes ont contribué à ce que la situation de la femme en Suisse s'est profondément transformée et améliorée. Nous, auteures de cet article, faisons partie de cette génération. Maintenant que nous avons franchi le seuil de la retraite, notre intérêt se porte aussi sur cette génération-ci. Nous n'avons pas déposé la perspective genre au vestiaire. Nous voyons une multitude de femmes ayant des parcours de vie passionnants, de grandes compétences professionnelles, des trésors d'expérience, de l'énergie et des idées à revendre. Elles s'investissent au sein de la famille, de l'église, de la société et assument encore d'importantes responsabilités dans des associations et des institutions. Ces femmes sont dans ce qu'on appelle le 3^e âge. Si l'on prend toutefois du recul pour considérer dans son entier le groupe des femmes âgées et très âgées, l'image n'est pas la même.

Le 3^e âge

Aujourd'hui, la majorité des personnes âgées vont bien ; elles sont financièrement à l'aise, en bonne santé,

mobiles et elles courent le monde. Cette description correspond à la représentation courante que l'on se fait des « jeunes vieux », des « golden agers » ou des « best agers », de la génération des « silver surfers » et des « silver gamers » (les plus de 50 ans qui surfent sur Internet et jouent en ligne). De fait, il est statistiquement vrai qu'en Suisse, les hommes et les femmes ont environ une vingtaine d'années de vie en bonne santé devant eux lorsqu'ils entrent à la retraite. D'ailleurs l'industrie des loisirs, des vacances, de l'alimentation, des cosmétiques et des vêtements de sport cible maintenant ce public. Le groupe « Manifeste » de la « Révolution des grand-mères » a pourtant voulu savoir ce qu'il en était du groupe des personnes âgées et très âgées dans la perspective genre. Pour cela, il a commandé une revue de la littérature en la matière, qui est parue l'année dernière sous le titre « Le quatrième âge est féminin »³. Lorsque des données chiffrées et factuelles existaient, les auteures ont focalisé leur travail sur le 4^e âge, période de vie pendant laquelle les différences entre les sexes deviennent particulièrement nettes.

Le 4^e âge

Le 4^e âge et l'extrême vieillesse sont des notions floues. Il arrive que des personnes de moins de 70 ans vivent déjà dans un établissement médico-social (EMS) et aient besoin de soins tandis que des centaines vivent encore chez eux sans aide extérieure. Le 4^e âge est la dernière phase de vie avant la mort, son déroulement est divers selon les individus. Il peut durer quelques jours, quelques semaines, quelques mois ou plusieurs années. Sous l'angle chronologique, le grand âge ou l'extrême vieillesse commence statistiquement à 80 ou 85 ans. Selon une autre définition, la personne entre dans le 4^e âge lorsque, affectée de problèmes physiques ou mentaux, elle ne peut plus ou plus complètement assumer le quotidien sans aide extérieure.

Cette période de vie se caractérise par une combinaison de processus physiologiques de vieillissement et de pathologies relevant de la médecine⁴.

L'approche genre du grand âge

L'étude sur le 4^e âge est partie de la question suivante : quelle est la situation économique, financière et sociale des femmes âgées, se distingue-t-elle de celle des hommes et, si oui, en quoi ? Voici quelques points significatifs des différences entre les sexes :

- Les femmes sont plus nombreuses dans tous les groupes d'âge au-delà de 80 ans. Elles vivent en moyenne six ans de plus que les hommes. La question se pose : est-ce là un avantage ou un inconvénient ?
- Les inégalités sociales ne disparaissent pas durant la vieillesse, au contraire : plus l'âge avance, plus l'inégalité entre hommes et femmes se creuse. Cela s'explique par les différences de parcours et de style de vie. Les femmes doivent plus souvent réorganiser leur vie : les enfants quittent la maison, leur propre carrière professionnelle et celle de leur mari prennent fin, elles doivent faire face à la maladie, à la dépendance de soins de leur partenaire, à son décès, etc.
- Sur le plan financier, la situation des femmes est moins bonne que celle des hommes. La sécurité sociale, en particulier le 2^e pilier, est couplée au travail salarié et elle table dans une grande mesure sur une période de gain ininterrompue doublée d'un taux d'occupation élevé. En raison d'un cursus professionnel discontinu lié à la famille, d'un travail à temps partiel, d'un métier dans des secteurs économiques à bas salaires, ainsi que de l'inégalité de salaire entre les sexes, les femmes ne peuvent souvent pas se constituer une bonne prévoyance vieillesse. Deux tiers des bénéficiaires de rentes du 2^e pilier sont des

3 Ryter, Elisabeth et Marie-Louise Barben, *Das vierte Lebensalter ist weiblich. Zahlen, Fakten und Überlegungen zur Lebensqualität im hohen Alter*, [Bern] 2012 : www.grossmuetter.ch → Projekte → Region DE → GrossmütterManifest → Das vierte Lebensalter → Kurzfassung [résumé de l'étude en PDF] (22.8.2013).

4 Rott, Christoph, « Zwischen Vitalität und Pflegebedürftigkeit », in *Hochaltrigkeit*, Hilarion G. Petzold et al., Wiesbaden 2011, p. 60.

hommes, pour un tiers de femmes. Le montant moyen des rentes annuelles versées est de 36 000 francs pour les hommes, de 19 000 francs pour les femmes.

- Les femmes sont plus nombreuses à vivre seules que les hommes. Tandis que les trois quarts des hommes de 80 ans vivent encore en couple, la proportion n'est que de 35 % pour les femmes. L'ancien droit du divorce pénalisait la génération des femmes actuellement très âgées : celles-ci se trouvent fréquemment dans la précarité.
- Les femmes requièrent davantage de prestations des caisses-maladie, et elles dépendent de prestations d'aide plus souvent que les hommes. Les raisons en sont multiples : elles vivent plus longtemps, et plutôt seules, d'où le recours aux soins à domicile ou en EMS. Nombre de femmes ont soigné à la maison leur partenaire souvent plus âgé qu'elles, ce qui permettait d'en différer ou d'en éviter le placement en EMS.
- Ce sont majoritairement les femmes qui assument les prestations d'aide informelles. Parmi les personnes qui dispensent des soins à des membres de la famille, deux tiers d'entre elles sont des femmes, au premier chef les conjointes, les filles ou belles-filles. Depuis qu'elles sont pour la plupart intégrées dans la vie professionnelle, le cumul des soins aux membres âgés de la famille et de l'activité professionnelle est cause d'un stress de plus en plus manifeste et débouche souvent sur du surmenage.

Qualité de vie et dignité

Le quatrième âge est une phase de fragilité marquée par une dépendance partielle ou complète. Les femmes y sont plus souvent confrontées que les hommes du fait qu'elles vivent majoritairement seules et que leurs ressources financières sont inférieures.

Cette tranche de vie se situe au-delà de toutes les exigences d'une

vieillesse productive, pleine de réussite et autonome, concepts nés dans les années 90 en relation avec le réaménagement, voire le démantèlement de l'Etat social⁵. Face au grand âge, qualité de vie et sens de la vie doivent s'orienter vers la dignité et faire barrage à tout obstacle s'y opposant : discrimination en raison de l'âge, pauvreté, violence, isolement, abandon, pour n'en citer que quelques-uns. Il en va finalement de pouvoir vivre et mourir dignement.

Ce qui nous amène au cœur du problème : qui assume ce travail de soins et d'aide⁶ ? Assumer est ici pris dans ses deux acceptions. Qui prend soin des personnes âgées, surtout des femmes ? A qui cela tient-il à cœur ? Nous reviendrons plus loin sur cette deuxième question.

Dispenser soins et aide implique de construire une relation attentionnée pour soutenir le bon déroulement du quotidien. Cela comprend tant les gestes techniques que la communication : il faut parler avec la patiente, être à son écoute. Ce sont des soignants professionnels et non professionnels qui assument ce travail.

Les soins de longue durée – un univers féminin

En règle générale, les personnes du 4^e âge sont des femmes qui ne sont plus aptes à maîtriser leur quotidien sans aide extérieure. Or toutes les questions soulevées par le 4^e âge peuvent être abordées à la lumière de l'encadrement de longue durée : en principe, cette charge est assumée au moyen d'une collaboration entre professionnels et membres de la famille, dont de nombreuses épouses et partenaires d'hommes nécessitant des soins. Lorsque les ressources financières y suffisent, des prestations supplémentaires sont achetées. Il peut s'agir, par exemple, de l'engagement de migrantes pendulaires, à des conditions pas toujours claires par rapport au droit du travail. Ces femmes trouvent par ce biais un revenu pro-

visoire pendant que, dans leur pays d'origine, d'autres personnes, des femmes surtout, prennent soin de leur famille et des enfants. Les membres de la famille de la personne dépendante de soins, la plupart du temps filles ou belles-filles, s'efforcent de réaliser la quadrature du cercle : prendre soin à la fois de leur mère, de leur propre famille, éventuellement de leurs enfants encore jeunes, et de leur propre carrière. Dans les EMS, une armée de personnes qualifiées ou au bénéfice d'une formation élémentaire, essentiellement des femmes, prend soin des résidents, majoritairement des femmes.

Mesures d'économie – l'exemple bernois

Le canton de Berne, fortement endetté, doit économiser. Le gouvernement prévoit, dans son examen des offres et des structures pour le budget 2014, d'enlever 20 millions de francs par an aux soins à domicile (Spitex). Les prestations d'aide au ménage ne devraient plus du tout être subventionnées et les services officiels d'aide et de soins à domicile recevraient moins d'argent pour s'acquitter de leur obligation (« de desserte ») d'accepter tous les clients⁷. Or en 2012 déjà, le Spitex de Berne a dû mettre en œuvre des décisions d'économies. Dans son rapport annuel, on lit que, « depuis avril 2012, des clients de Spitex Berne doivent payer une part

5 Cf. Gurny, Ruth, « Aktivierung grenzenlos: Produktiv und aktiviert auch im Alter? », in *Denknetz, Jahrbuch 2009: Krise. Lokal, global, fundamental*, Zurich 2009, p. 127 ss: www.denknetz-online.ch → Jahrbücher → Jahrbuch 2009 (22.8.2013).

6 *Who cares? Pflege und Solidarität in der alternierenden Gesellschaft*, éditeur : Croix-Rouge suisse, Zurich 2013 : www.redcross.ch → Services → Publications → Santé → Collection « Santé et intégration – entre théorie et pratique » → *Who cares? (PDF)* (22.8.2013). Publication en allemand comprenant un chapitre en français.

7 Examen stratégique des offres et des structures (EOS 2014), Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil du 26 juin 2013 : www.be.ch → Finances → Planification financière → Projets → Examen des offres et des structures → phases 3/4 (22.8.2013).

fortement augmentée de leur poche», certains d'entre eux à peu près deux fois le montant précédant la réduction du budget. Les femmes sont doublement frappées: en tant que demandeuses de soins dans l'impossibilité de payer les prestations, et en tant que membres de la famille ou bénévoles obligées de s'engouffrer dans la brèche. Heureusement, ce n'est pas – encore – partout comme à Berne.

Quelle direction prendre ?

Ces prochaines années, la population suisse augmentera légèrement, le pourcentage des personnes de plus de 60 ans sera d'environ 30 % en 2025, celui des personnes de plus de 80 ans s'établissant à 6,5 %⁸. Dans cette population, un nombre croissant de personnes âgées, nous en serons peut-être, auront besoin d'un soutien.

L'Institut Gottlieb-Duttweiler a publié récemment un rapport sur «La société de longue vie».⁹ Ce texte s'adresse à une «société qui possède déjà tout» et qui peut acheter sur le marché ce dont elle a besoin: appartements spécialement aménagés associés à une offre de services, offres médicales supplémentaires, auxiliaires électroniques, etc. Le souffle de la solidarité fait, à notre avis, complètement défaut à ce rapport. Qui assume l'aide et les soins ? C'est chacun pour soi.

Le juriste et gérontologue Thomas Klie propose une autre approche. Selon lui, la participation des personnes très âgées et les soins qui leur

sont dispensés ne peuvent plus s'appuyer uniquement sur la solidarité familiale: il mise plutôt sur l'établissement dans la société d'une prise en charge collective, coopérative et transversale de la responsabilité des tâches liées aux soins et à l'aide. Selon la charte d'une prise en charge communautaire, la responsabilité de la société civile en matière de soins et d'aide siège au cœur de la société¹⁰. Qui assume l'aide et les soins ? Tous, les uns pour les autres.

Ce sont là deux approches, l'une individualiste, l'autre tout de même un brin idéaliste. Du point de vue des femmes – jeunes et âgées – il est évident que la voie à suivre est celle d'une responsabilité partagée.

Revendications du groupe « Manifeste »

L'augmentation de l'espérance de vie des femmes nous place devant de nouveaux défis. Le débat sur les coûts liés au grand âge fait en général l'impasse sur les prestations qu'ont fournies autrefois celles qui sont aujourd'hui très âgées.

1. L'activité non rémunérée fournie sous forme d'aide et de soins doit être estimée et respectée au même titre que le travail rémunéré.

- Les femmes sont exposées à un double risque: leur couverture sociale souffre d'interruptions et, en tant que rentières, elles assument en plus une part importante de travail non rémunéré. Leur engagement n'est ni payé, ni assuré.
- Souvent, les femmes du 3^e âge qui assurent soins et aide à leur conjoint renoncent à une aide et à un soutien supplémentaires. Lorsqu'elles finissent toute de même par demander une aide rémunérée, elles puisent dans la fortune du couple pour la payer.
- Cet état de fait se solde fréquemment par un double épuisement: de leur force physique, parce qu'elles ont soigné leur partenaire jusqu'à

son décès, et de la fortune du couple. Pour financer leurs propres besoins en soins, il leur faudra accepter de l'aide et faire l'expérience de la dépendance financière.

- Nombre des prestations de soins à domicile ne peuvent s'acheter: le temps, l'attention, le rappel de souvenirs communs, le soins des relations avec le voisinage, les amis, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants. Pourtant, tous sont indispensables à la qualité de vie.

La «Révolution des grand-mères» exige que les soins et l'aide soient des prestations non seulement estimées et respectées, mais que cette reconnaissance s'exprime aussi lors du calcul des prestations. Il faut un vrai débat, sérieux et inventif, pour chercher comment intégrer les coûts des soins et de l'aide à domicile: par exemple au moyen de bonifications ou d'un dispositif de bonus. En 1997, par la création des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance, la 10^e révision de l'AVS a démontré que de tels modèles sont réalisables.

2. Nous demandons la mise en place d'une solidarité intergénérationnelle et entre les femmes, indépendamment de leur état civil.

Il se pourrait aussi que les paroles souvent désobligeantes à l'égard des «vieux» ne soient pas étrangères au fait que le 4^e âge concerne essentiellement des femmes. On ne parle que des coûts élevés, négligeant en règle générale les prestations matérielles fournies par ces femmes, contributives ou consommatrices de biens et de services.

L'impôt sur les successions pourrait constituer une compensation financière. Qui bénéficie d'une bonne assise pourrait contribuer dans une mesure à définir la solidarité intergénérationnelle. L'initiative sur la réforme de la fiscalité successorale déposée en mars 2013 prévoit aussi explicitement le financement de l'AVS. Les ressources dégagées pourraient

8 *Faktenblatt Zukunftsmarkt 50+, Länderprofil Schweiz*: www.rkw-kompetenzzentrum.de → Publikationen → Auswahl (Thema → Demographischer Wandel; Zeitraum → 2011) → Faktenblatt Länderprofil Schweiz (PDF) (22.8.2013).

9 *Frick, Karin et al., Die Gesellschaft des langen Lebens – zur Zukunft von Altern, Wohnen, Pflegen*, éd. Gottlieb Duttweiler Institute / Senesuisse, Rüschlikon/Zürich 2013: www.gdi.ch → Studien → Publikationen → Die Gesellschaft des langen Lebens (PDF) (22.8.2013).

10 Klie, Thomas, «Herausforderungen des demografischen Wandels annehmen. Auf dem Weg zu einer caring community», in *Who cares?*, Zürich 2013, op. cit. (cf. note 6).

précisément être consacrées à assurer une qualité de vie durant cette phase de fragilité. Le groupe « Manifeste » de la « Révolution des grand-mères » souhaite être impliqué activement dans ce débat pour faire valoir ses arguments sans intermédiaire.

3. Nous voulons codécider quel sera notre mode de vie dans la grande vieillesse et comment on prendra soin de nous.

Il faut impliquer les personnes du 3^e âge dans la planification et les processus de décision les concernant : cela doit aller de soi.

Durant le 4^e âge, lorsque l'autonomie ne peut plus être vécue à tous égards, il faut tenir compte tout spécialement des besoins individuels et

distincts des personnes fragiles. Les droits et la dignité de chacun doivent être respectés.

Le groupe « Manifeste » de la « Révolution des grand-mères » sera attentif aux évolutions en cours dans les cantons et les communes. Il veillera autant que possible à renforcer la sensibilité à ces questions dans tous les domaines et à donner voix à nos exigences.

Marie-Louise Barben, lic. phil., spécialiste des questions de genre et d'égalité, première responsable du Bureau cantonal bernois de l'égalité entre la femme et l'homme (et ce pendant de longues années), grand-mère de deux petits-enfants.
Mél : mlbarben@bluewin.ch

Monika Stocker, assistante sociale, politicienne spécialiste des questions sociales, ex-conseillère nationale, et ex-membre de l'exécutif de la Ville de Zurich, grand-mère de deux petits-enfants.

Mél : monika.stocker@datacomm.ch

Heidi Witzig, Dr. phil., historienne et auteure, active sur le plan politique dans des administrations communales et dans le mouvement féministe, grand-mère d'un petit-enfant.

Mél : heidi.witzig@bluewin.ch